

**PROJET " INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DE L'ACTION
CLIMATIQUE (ICAT) "
EN COTE D'IVOIRE**

Draft
LVRABLE C

**RAPPORT SUR LES DEFINITIONS ET LES
SOURCES DE DONNEES POUR LE SUIVI
DU FINANCEMENT CLIMATIQUE ET
ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE
DE MARQUAGE DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT LIEES AU CLIMAT ET
LES CADRES DE REPORTING DES
RISQUES CLIMATIQUES**

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Rapport sur les définitions et les sources de données pour le suivi du financement climatique et élaboration d'une méthodologie de marquage des dépenses d'investissement liées au climat et les cadres de reporting des risques climatiques

30 septembre 2024

AVERTISSEMENT

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre), à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de la CÔTE D'IVOIRE.

Toutefois, le contenu de cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition de mentionner clairement la CÔTE D'IVOIRE et ICAT comme sources. En aucun cas, le contenu ne peut être altéré ou modifié sans l'autorisation expresse de la CÔTE D'IVOIRE.

PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, la Children's Investment Fund Foundation et la ClimateWorks Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag





The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)

SOMMAIRE

<u>LISTE DES SIGLES</u>	6
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	7
<u>SECTION 1 : INTRODUCTION</u>	8
1.1 <u>. Contexte mondial des enjeux climatiques</u>	8
1.2 <u>. Nécessité de réévaluation des investissements publics</u>	8
1.3 <u>. L'engagement de la Côte d'Ivoire pour un développement durable</u>	8
1.4 <u>. Objectif et structuration du document</u>	8
1.5 <u>. Débouchés du Rapport et Lien avec les Réformes du FMI</u>	9
<u>SECTION 2 : DEFINITION DES CONCEPTS CLES POUR LE MARQUAGE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS</u>	9
2.1 <u>. Climat</u>	9
2.2 <u>. Changement climatique</u>	9
2.3 <u>. Adaptation</u>	10
2.4 <u>. Atténuation</u>	10
2.5 <u>. Croissance verte</u>	10
2.6 <u>. Développement durable</u>	10
2.7 <u>. Gestion durable</u>	10
2.8 <u>. Résilience</u>	10
2.9 <u>. Accord de Paris</u>	11
2.10 <u>. Climat</u>	11
2.11 <u>. Contribution Déterminée au niveau National</u>	11
2.12 <u>. Dépenses climatiques</u>	11
2.13 <u>. Dépenses climat favorables</u>	11
2.14 <u>. Dépenses climat CPEIR</u>	11
2.15 <u>. Plan National d'Adaptation</u>	11
2.16 <u>. Public Expenditure and Financial Accountability Assessment (PEFA)</u>	11
<u>SECTION 3 : LES SOURCES DE DONNEES</u>	12
3.1 <u>Identification des sources de données pertinentes</u>	12
3.1.1 <u>. Données gouvernementales</u>	12

3.1.2	. Données des institutions financières	12
3.1.3	. Initiatives privées et rapports de durabilité des entreprises	13
3.2	. Analyse de la qualité et de la fiabilité des données	13
3.2.1	Évaluation de la fiabilité des sources	13
3.2.2	Comparaison des données	13
3.2.3	Actualisation des données	13
3.3	. Méthodes de collecte de données	14
3.3.1	Enquêtes	14
3.3.2	Études de cas	14
3.3.3	Analyses de documents	14
SECTION 4 : METHODOLOGIE DE MARQUAGE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS		14
4.1	Différents types de marqueurs	15
4.1.1	Marqueurs de Rio (OCDE - CAD)	15
4.1.2	Marqueurs Climat et Environnement (Banque Mondiale)	15
4.1.3	Marqueurs pour les Objectifs de Développement Durable (ODD)	15
4.1.4	Marqueurs Climat de l'Union Européenne (UE)	16
4.1.5	Marqueurs du Fonds Vert pour le Climat (GCF)	16
4.1.6	Marqueurs Environnementaux et Sociaux (Banque Africaine de Développement - BAD)	16
4.1.7	Marqueurs Biodiversité (Convention sur la Biodiversité Biologique - CDB)	17
4.1.8	Marqueurs Développement Social et Humain	17
4.1.9	Marqueurs Économie Verte et Transition Écologique	17
4.2	. Pertinence des marqueurs de Rio	19
4.2.1	Focus sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)	19
4.2.2	Approche normalisée et reconnue internationalement	19
4.2.3	Flexibilité et gradation d'impact	19
4.2.4	Lien direct avec les financements climatiques	19
4.2.5	Suivi des engagements internationaux	20
4.2.6	Adaptabilité au contexte local et international	20
4.3	. Processus du déploiement des marqueurs de Rio	20
4.3.1	Identification des investissements importants	20

4.3.2	Description et utilisation des différents marqueurs	20
4.3.3	Catégorisation des projets	24
4.3.4	Evaluation des impacts climatiques et environnementaux	25
4.3.5	Incorporation des marqueurs dans les processus de planification budgétaire	25
4.3.6	Suivi et évaluation des projets	26
4.3.7	Rapportage et transparence	26
SECTION 5 : CONCLUSION		26
5.1	Synthèse des Concepts et Marqueurs	26
5.2	. Pertinence des Marqueurs de Rio	26
5.3	Méthodologie d'Application	26
5.4	Contribution à un développement durable	27
5.5	Perspectives	27
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		28

LISTE DES SIGLES

BAD	: Banque Africaine de Développement
CAD	: Comité d'Aide au Développement
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CLD	: signifie Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CPEIR	: Climate Public Expenditure and Institutional Review
FVC	: Fonds Verts pour le Climat
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIEC	: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
ICAT	: Initiative for Climate Action Transparency
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMM	: Organisation Météorologique Mondiale
PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability Assessment
UE	: Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1: Synthèse des marqueurs</u>	20
<u>Tableau 2: Application du système de notation à trois valeurs aux marqueurs de Rio</u>	28

SECTION 1 : INTRODUCTION

1.1. Contexte mondial des enjeux climatiques

Les enjeux climatiques mondiaux, exacerbés par la montée des températures, l'augmentation des événements climatiques extrêmes et la dégradation des écosystèmes, imposent une réévaluation profonde des stratégies de développement à tous les niveaux. En Côte d'Ivoire, comme ailleurs, les impacts du changement climatique se font sentir à travers la désertification, la réduction des rendements agricoles et la perturbation des ressources en eau, plaçant le pays face à de nouveaux défis économiques et environnementaux.

1.2. Nécessité de réévaluation des investissements publics

Dans ce contexte, il devient impératif que les gouvernements réorientent leurs politiques publiques et leurs investissements pour y intégrer des critères environnementaux et climatiques. Cette approche vise non seulement à atténuer les effets du changement climatique mais aussi à garantir un développement durable. En effet, l'intégration de ces enjeux dans les politiques d'investissement public permet de bâtir une économie plus résiliente tout en répondant aux exigences des Objectifs de Développement Durable (ODD) et aux engagements climatiques, tels que ceux pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

1.3. L'engagement de la Côte d'Ivoire pour un développement durable

La Côte d'Ivoire, engagée dans la transition vers une économie plus verte, s'appuie sur divers mécanismes internationaux pour structurer et évaluer ses investissements. Parmi eux, le projet ICAT (Initiative for Climate Action Transparency) est central, en fournissant un cadre pour la transparence climatique et l'évaluation des impacts des politiques publiques. Il s'agit donc de mettre en place un système de marquage des investissements publics afin de s'assurer qu'ils répondent aux objectifs climatiques tout en étant adaptés au contexte local.

1.4. Objectif et structuration du document

Ce document vise à identifier l'un des marqueurs de performance les plus pertinents pour orienter les investissements publics ivoiriens vers des objectifs durables. La démarche s'articule autour de deux axes : d'abord, la définition des concepts fondamentaux en matière de marquage, reposant sur le glossaire du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), et ensuite, la méthodologie d'application dans le cadre du projet ICAT en Côte d'Ivoire. Les sources de données utilisées incluront des rapports des organisations internationales, des études de cas pertinentes et des données statistiques disponibles sur les investissements publics en Côte d'Ivoire. Cette introduction s'achève par

l'annonce du plan, qui sera développé en sections ultérieures, visant à détailler les concepts et la méthodologie retenus pour cette étude.

1.5. Débouchés du Rapport et Lien avec les Réformes du FMI

Le présent document, portant sur les définitions et sources de données pour le suivi du financement climatique ainsi que sur la méthodologie de marquage des dépenses d'investissement liées au climat, est suivi d'un projet d'arrêté ministériel. Cet arrêté, une fois adopté, permettra de formaliser l'intégration de cette méthodologie dans le cadre réglementaire national. Cette démarche vise à renforcer la transparence, l'efficacité et la redevabilité dans l'allocation des ressources publiques destinées à la lutte contre le changement climatique, conformément à la mesure de réforme **MR1** (*Adopter un arrêté ministériel établissant un système de marquage des dépenses d'investissement liées au climat au stade de la programmation des investissements publics*) identifiée comme prioritaire dans le cadre des défis liés à la gestion des finances publiques climatiques.

Ce projet s'inscrit directement dans les réformes structurelles soutenues par le Fonds Monétaire International (FMI), en particulier à travers la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (**FRD**). Le FRD encourage les gouvernements bénéficiaires à établir des cadres réglementaires robustes et transparents, permettant un suivi précis et efficace des financements climatiques, afin de renforcer la résilience économique et la durabilité environnementale.

Les actions détaillées dans ce rapport notamment la définition des critères de marquage, l'identification des sources de données et la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation sont alignées avec ces réformes. Elles visent à doter la Côte d'Ivoire d'un mécanisme conforme aux standards internationaux, facilitant ainsi la gestion financière et climatique du pays.

SECTION 2 : DEFINITION DES CONCEPTS CLES POUR LE MARQUAGE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les concepts définis dans le cadre de cette rubrique émanent du glossaire établi par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) dans le cadre du sixième rapport d'évaluation (*Assessment Report 6-AR6*).

2

2.1 . Climat

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) définit le climat comme la "la synthèse des conditions météorologiques dans une région donnée, caractérisée par les statistiques à long terme des variables de l'état de l'atmosphère". Le climat est influencé par une série de paramètres, dont la circulation atmosphérique, la circulation océanique, le relief et l'énergie solaire reçue par la surface terrestre. Il joue un rôle essentiel dans la répartition des végétaux et des animaux et dans la formation des sols, par le jeu de l'altération des matériaux géologiques et de la décomposition ou de la conservation de la matière organique.

2.2 . Changement climatique

Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), le changement climatique est "tout changement de climat dans le temps qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines". La définition de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) se limite à l'attribution du changement climatique causé principalement à l'activité humaine. Ainsi, dans son article premier, la CCNUCC définit les changements climatiques comme des "changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables". La CCNUCC établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles.

2.3. Adaptation

Dans les systèmes humains, elle est comme une "démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques" et dans les systèmes naturels, comme une "démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences ; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences".

2.4. Atténuation

L'atténuation est définie comme une "démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences ; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences".

2.5. Croissance verte

La croissance verte signifie promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être.

2.6. Développement durable

Le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et qui concilie les préoccupations sociales, économiques et environnementales.

2.7. Gestion durable

La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle :

Qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial,

Et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.

2.8. Résilience

Elle est définie comme "une Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un évènement dangereux, permettant à ceux-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction, leur identité et leur structure fondamentales tout en gardant leurs capacités d'adaptation, d'apprentissage et de transformation".

2.9. Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Son objectif primordial est de maintenir "l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels" et de poursuivre les efforts "pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. "

2.10. Climat

Selon l'Organisation Météorologique Mondiale, le climat se définit comme "ce qui se passe dans l'atmosphère à un moment donné (temps)".

2.11. Contribution Déterminée au niveau National

Contribution Déterminée au niveau National est un plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Chaque Partie à l'Accord de Paris est tenue d'établir une CDN et de la mettre à jour tous les cinq ans.

2.12. Dépenses climatiques

Les dépenses liées au climat ou dépenses climatiques sont définies comme les flux financiers qui contribuent à financer des actions d'adaptation ou d'atténuation ou une combinaison des deux.

2.13. Dépenses climat favorables

Il s'agit des dépenses concernant des programmes, projets ou activités entrant dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Ces dépenses peuvent porter soit sur des interventions en matière d'adaptation, d'atténuation ou mixtes.

2.14. Dépenses climat CPEIR

Il s'agit des dépenses concernant des programmes, projets, ou activités entrant dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, mais qui ont été estimées en considérant leur impact sur le changement climatique. Elles sont obtenues en appliquant un coefficient de pondération aux dépenses favorables selon des critères de pondération définis dans la méthodologie CPEIR.

2.15. Plan National d'Adaptation

Un processus stratégique qui permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs priorités à moyen et à long terme pour s'adapter aux changements climatiques.

2.16. Public Expenditure and Financial Accountability Assessment (PEFA)

PEFA est un outil qui aide les gouvernements à réaliser des améliorations durables dans les pratiques de GFP en fournissant un moyen de mesurer et de suivre les performances par rapport à un ensemble d'indicateurs pour l'ensemble des institutions, systèmes et processus importants de gestion des finances publiques.

SECTION 3 : LES SOURCES DE DONNEES

Dans le cadre de l'évaluation et du suivi du financement climatique en Côte d'Ivoire, l'identification et l'analyse de sources de données fiables sont fondamentales. Ces données fourniront une vision claire des flux financiers orientés vers des projets climatiques et permettront d'évaluer leur impact sur le développement durable du pays. Cette rubrique est structurée en trois parties essentielles : identification des sources de données pertinentes, analyse de la qualité et de la fiabilité des données de même que les méthodes de collecte des données.

3

3.1 Identification des sources de données pertinentes

3.1.1. Données gouvernementales

Les données gouvernementales représentent une source primordiale pour le suivi du financement climatique en Côte d'Ivoire. Plusieurs documents et bases de données peuvent être exploités :

3.1.1.1 Rapports budgétaires

Les budgets nationaux et sectoriels révèlent les allocations spécifiques aux initiatives liées au climat. Ces rapports sont publiés annuellement par le Ministère des Finances et peuvent offrir des indications sur les priorités gouvernementales en matière de financement climatique.

3.1.1.2 Bases de données nationales

Des bases de données gérées par des agences gouvernementales, comme le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, peuvent contenir des informations sur les projets de développement durable et leurs financements associés.

3.1.1.3 Statistiques officielles

L'Institut National de la Statistique (INS) fournit des données économiques et environnementales essentielles. Ces statistiques peuvent aider à comprendre les corrélations entre les investissements climatiques et les indicateurs socio-économiques.

3.1.2. Données des institutions financières

Les institutions financières jouent un rôle clé dans le financement climatique, offrant des perspectives sur les flux de capitaux dédiés à des projets spécifiques :

3.1.2.1 Banques commerciales et de développement

Les rapports annuels et les publications de développement durable des banques locales, peuvent fournir des informations sur les prêts verts et les investissements durables. Ces institutions doivent aussi être interrogées sur les montants alloués aux projets respectueux du climat.

3.1.2.2 ONG et Organisations Internationales

Des organisations comme la Banque Mondiale ou le Fonds Vert pour le Climat publient régulièrement des rapports et des études de cas sur le financement climatique. Ces documents peuvent aider à comprendre comment les fonds sont mobilisés et utilisés au niveau local.

3.1.3. Initiatives privées et rapports de durabilité des entreprises

Le secteur privé, à travers ses initiatives et ses engagements en matière de RSE, constitue une source de données significative :

3.1.3.1 Rapports de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Les entreprises opérant en Côte d'Ivoire publient souvent des rapports de durabilité qui incluent des informations sur leurs investissements dans des projets écologiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et leurs contributions aux objectifs climatiques nationaux.

3.1.3.2 Initiatives de finance durable

Des initiatives telles que les partenariats entre entreprises et institutions financières visant à promouvoir la finance durable peuvent également fournir des données précieuses sur les engagements financiers liés au climat.

3.2. Analyse de la qualité et de la fiabilité des données

Pour garantir des résultats pertinents, il est crucial d'évaluer la qualité et la fiabilité des données collectées :

3.2.1 Évaluation de la fiabilité des sources

Il est essentiel d'analyser la crédibilité des sources de données. Les rapports émanant d'organisations gouvernementales et d'institutions financières reconnues sont généralement considérés comme fiables. Les données fournies par des ONG doivent également être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont issues de recherches rigoureuses.

3.2.2 Comparaison des données

Pour valider les informations, il convient de croiser les données de différentes sources. Par exemple, comparer les montants rapportés par les banques avec ceux figurant dans les budgets gouvernementaux permet d'identifier d'éventuelles incohérences.

3.2.3 Actualisation des données

Il est essentiel de s'assurer que les données utilisées sont récentes et pertinentes par rapport aux projets et initiatives en cours. Des vérifications régulières doivent être mises en place pour garantir que les informations restent à jour.

3.3. Méthodes de collecte de données

Différentes méthodes peuvent être utilisées pour collecter des données sur le financement climatique :

3.3.1 Enquêtes

La réalisation d'enquêtes auprès des acteurs clés, tels que les responsables de projets climatiques, les institutions financières et les entreprises, permettra de recueillir des données qualitatives et quantitatives. Des questionnaires peuvent être développés pour cibler des aspects spécifiques du financement climatique.

3.3.2 Études de cas

Analyser des études de cas de projets spécifiques en Côte d'Ivoire qui ont reçu un financement climatique fournira des informations précieuses sur les mécanismes de financement et les résultats obtenus. Ces études peuvent être réalisées en collaboration avec les parties prenantes impliquées dans les projets.

3.3.3 Analyses de documents

L'examen de documents tels que les plans d'action nationaux sur le climat, les stratégies de développement durable et les rapports d'évaluation permettra d'extraire des données pertinentes sur le financement climatique. Cette approche peut également révéler des priorités stratégiques et des opportunités d'investissement.

En consolidant ces sources de données et en assurant une collecte méthodique, la mission ICAT en Côte d'Ivoire pourra établir un système robuste de suivi du financement climatique, contribuant ainsi à une gestion efficace et transparente des ressources financières allouées à la lutte contre les changements climatiques.

SECTION 4 : METHODOLOGIE DE MARQUAGE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

La méthodologie de marquage des investissements publics, tenant compte de la problématique du développement durable, consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques dans l'évaluation et la sélection des projets d'investissement. Cette approche vise à garantir que les fonds publics sont utilisés de manière à promouvoir un développement durable tout en maximisant les bénéfices pour la

société. A cet effet, il existe plusieurs marqueurs qu'on peut exploiter dans le cadre des investissements publics.

4

4.1 Différents types de marqueurs

Les marqueurs sont des outils de suivi et d'évaluation utilisés pour mesurer les impacts des projets ou investissements sur divers aspects environnementaux, sociaux et économiques. Ils permettent de suivre la conformité des projets aux objectifs de durabilité et de répondre aux engagements internationaux. Les organisations et institutions internationales ont développé des marqueurs spécifiques pour évaluer et orienter leurs actions. Ci-dessous sont présentés plusieurs catégories de marqueurs utilisés par diverses institutions et pour différents objectifs.

4.1.1 Marqueurs de Rio (OCDE - CAD)

Ces marqueurs ont été développés pour aider à suivre les engagements pris lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Ils se concentrent principalement sur les thématiques environnementales globales :

- ✓ **Marqueur Changement Climatique (Atténuation)** : Évalue les projets qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en favorisant des pratiques ou technologies plus propres ;
- ✓ **Marqueur Changement Climatique (Adaptation)** : Suivi des projets qui renforcent la résilience des communautés et des écosystèmes face aux effets du changement climatique ;
- ✓ **Marqueur Biodiversité** : Suivi des actions ayant pour objectif de protéger et restaurer la biodiversité, et de prévenir la perte d'espèces ;
- ✓ **Marqueur Lutte contre la Désertification** : Mesure des projets qui visent à freiner la dégradation des sols et à restaurer les terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides.

4.1.2 Marqueurs Climat et Environnement (Banque Mondiale)

La Banque mondiale, dans son approche pour le financement du climat et de l'environnement, a développé des marqueurs spécifiques pour évaluer l'impact de ses projets :

- ✓ **Climate Co-Benefit Markers** : Mesurent les co-bénéfices climatiques des projets, en termes d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques. Ces marqueurs permettent d'intégrer les enjeux climatiques dans des projets multisectoriels ;
- ✓ **Environmental and Social Risk Classifications** : Classent les projets selon leur niveau de risque environnemental et social (Catégories A, B, C), en fonction de l'ampleur des impacts potentiels et des mesures d'atténuation nécessaires.

4.1.3 Marqueurs pour les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Dans le cadre de l'Agenda 2030, des marqueurs ont été développés pour suivre les progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces marqueurs couvrent plusieurs dimensions du développement durable :

- ✓ **Marqueur Énergie Durable (ODD 7)** : Suivi des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique afin de promouvoir une transition énergétique durable ;
- ✓ **Marqueur Accès à l'Eau et Assainissement (ODD 6)** : Évalue les projets visant à améliorer l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, en particulier dans les régions où ces services sont déficients ;
- ✓ **Marqueur Égalité des Genres (ODD 5)** : Mesure les investissements visant à promouvoir l'égalité des sexes et à favoriser l'autonomisation des femmes dans les secteurs économiques, sociaux et politiques ;
- ✓ **Marqueur Réduction de la Pauvreté (ODD 1)** : Cible les projets qui luttent contre la pauvreté en améliorant les moyens de subsistance et l'accès aux services de base.

4.1.4 Marqueurs Climat de l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne a également mis en place des marqueurs pour évaluer ses actions climatiques et environnementales :

- ✓ **Climate Action Marker** : Identifie les projets et investissements directement liés à la lutte contre le changement climatique, notamment dans le cadre des engagements de l'Accord de Paris ;
- ✓ **Clean Energy Marker** : Suivi des projets visant à augmenter la production et l'utilisation d'énergies propres, avec un accent sur les énergies renouvelables ;
- ✓ **Sustainable Infrastructure Marker** : Évalue les investissements dans les infrastructures vertes et durables, telles que les transports en commun respectueux de l'environnement et les infrastructures résistantes au changement climatique.

4.1.5 Marqueurs du Fonds Vert pour le Climat (GCF)

Le Fonds Vert pour le Climat, créé pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, utilise des marqueurs spécifiques :

- ✓ **Marqueur Atténuation des émissions de GES** : Suivi des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit dans l'industrie, les transports ou l'énergie ;
- ✓ **Marqueur Résilience Climatique** : Évalue les projets qui augmentent la capacité des communautés à s'adapter aux impacts climatiques, par exemple par des infrastructures résilientes ou des pratiques agricoles adaptées ;
- ✓ **Marqueur Économie Circulaire** : Encourage les investissements visant à réduire les déchets, promouvoir le recyclage et favoriser l'utilisation efficiente des ressources.

4.1.6 Marqueurs Environnementaux et Sociaux (Banque Africaine de Développement - BAD)

La Banque Africaine de Développement a intégré des marqueurs pour suivre l'impact de ses projets en matière de durabilité :

- ✓ **Green Growth Marker** : Mesure les investissements visant à promouvoir la croissance verte, incluant la transition énergétique et l'usage durable des ressources naturelles ;
- ✓ **Sustainable Agriculture Marker** : Suivi des projets agricoles mettant l'accent sur la durabilité environnementale, la résilience climatique et la sécurité alimentaire ;
- ✓ **Resilient Cities Marker** : Évalue les investissements dans les infrastructures urbaines visant à renforcer la résilience des villes face aux changements climatiques.

4.1.7 Marqueurs Biodiversité (Convention sur la Biodiversité Biologique - CDB)

Ces marqueurs, issus de la Convention sur la Diversité Biologique, sont utilisés pour protéger et promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité mondiale :

- ✓ **Ecosystem Protection Marker** : Mesure les projets visant à protéger les écosystèmes vulnérables ou menacés, tels que les forêts tropicales, les zones humides, et les récifs coralliens ;
- ✓ **Sustainable Use Marker** : Cible les projets qui encouragent une gestion durable des ressources naturelles, en tenant compte des besoins des populations locales et des futures générations.

4.1.8 Marqueurs Développement Social et Humain

Ces marqueurs prennent en compte les dimensions sociales et humaines du développement durable, en alignement avec les ODD :

- ✓ **Marqueur Éducation (ODD 4)** : Suivi des investissements visant à promouvoir une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous ;
- ✓ **Marqueur Santé et Bien-être (ODD 3)** : Évalue les projets visant à améliorer la santé publique, l'accès aux soins et la prévention des maladies ;
- ✓ **Marqueur Emploi Décents et Croissance Économique (ODD 8)** : Mesure les investissements qui favorisent la création d'emplois décents, la croissance économique inclusive et la protection des travailleurs.

4.1.9 Marqueurs Économie Verte et Transition Écologique

Avec l'accélération de la transition écologique, plusieurs marqueurs spécifiques ont été développés pour suivre les investissements dans des secteurs favorisant une économie verte :

- ✓ **Green Finance Marker** : Suivi des projets financés par des obligations vertes ou d'autres instruments financiers écologiques, comme les fonds durables ou les investissements responsables ;
- ✓ **Circular Economy Marker** : Cible les investissements dans l'économie circulaire, incluant la réduction des déchets, la promotion du recyclage et la réutilisation des matériaux ;

- ✓ **Sustainable Agriculture Marker** : Mesure les projets agricoles mettant l'accent sur des pratiques écologiquement durables et respectueuses de la biodiversité.

Ces différents marqueurs offrent une vue d'ensemble des critères permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique des projets. Ils facilitent le suivi des engagements internationaux et assurent la transparence des investissements dans les domaines du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Le récapitulatif est consigné dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1: Synthèse des marqueurs

N°	Catégorie	Institution	Exemples de Marqueurs	Impact Mesuré
1	Marqueurs de Rio	OCDE - CAD	Changement Climatique, Biodiversité	Réduction GES, Protection espèces
2	Marqueurs Climat et Env.	Banque Mondiale	Climate Co-Benefit, Risk Classification	Atténuation climatique, Risques
3	Marqueurs ODD	Nations Unies	Énergie Durable, Égalité des Genres	Transition énergétique, Inégalités
4	Marqueurs Climat UE	Union Européenne	Climate Action, Clean Energy	Réduction CO2, Énergies propres
5	Fonds Vert pour le Climat	GCF	Atténuation GES, Résilience Climatique	Réduction émissions, Résilience
6	Marqueurs BAD	Banque Africaine de Dév.	Green Growth, Resilient Cities	Croissance verte, Sécurité alimentaire
7	Marqueurs Biodiversité	CDB	Ecosystem Protection, Sustainable Use	Protection écosystèmes, Gestion durable
8	Dev. Social et Humain	Divers	Éducation, Santé et Bien-être	Éducation de qualité, Santé publique
9	Économie Verte et Transition	Divers	Green Finance, Circular Economy	Financements verts, Recyclage

Toutefois, dans le cadre de la mission ICAT, la méthodologie de marquage des investissements publics repose sur les marqueurs de Rio. La justification de cette sélection se trouve dans les lignes qui suivent.

4.2. Pertinence des marqueurs de Rio

Les marqueurs de Rio sont particulièrement pertinents pour plusieurs raisons qui les différencient avantageusement des autres marqueurs environnementaux ou climatiques. Voici quelques points clés soulignant leur pertinence :

4.2.1 Focus sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les marqueurs de Rio sont étroitement alignés avec les ODD, en particulier les objectifs liés à l'environnement, au climat et à la biodiversité. Contrairement à d'autres marqueurs qui peuvent se concentrer sur des aspects plus étroits, les marqueurs de Rio couvrent une gamme large de priorités environnementales, notamment :

- ✓ Changement climatique (atténuation et adaptation) ;
- ✓ Préservation de la biodiversité ;
- ✓ Lutte contre la désertification

Cette approche globale est cruciale pour traiter les défis complexes et interdépendants des crises environnementales actuelles.

4.2.2 Approche normalisée et reconnue internationalement

Les marqueurs de Rio sont développés et utilisés par l'OCDE, un organisme reconnu internationalement, ce qui leur confère une crédibilité et une légitimité importantes. Cela permet une harmonisation des financements climatiques et environnementaux, facilitant les comparaisons entre les projets des différents donateurs, secteurs et pays. Cette standardisation est souvent absente dans d'autres systèmes de suivi environnemental.

4.2.3 Flexibilité et gradation d'impact

Les marqueurs de Rio permettent une évaluation qualitative du niveau d'engagement des projets environnementaux, en attribuant des scores en fonction de la contribution du projet à un objectif particulier (principal, significatif ou nul). Cette gradation est plus flexible que d'autres systèmes de marqueurs, qui peuvent être rigides et moins adaptés pour mesurer les multiples co-bénéfices des projets.

4.2.4 Lien direct avec les financements climatiques

Les marqueurs de Rio jouent un rôle essentiel dans la mesure des flux financiers climatiques, un aspect crucial pour suivre les engagements des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le climat dans les pays en développement. D'autres systèmes de suivi environnemental ne se concentrent pas nécessairement sur la dimension financière de manière aussi directe et mesurable.

4.2.5 Suivi des engagements internationaux

Ces marqueurs sont utilisés pour suivre les engagements pris lors des accords internationaux, tels que l'Accord de Paris sur le climat. Leur pertinence réside dans leur capacité à évaluer si les financements respectent les promesses faites lors de ces grandes conférences mondiales. D'autres systèmes de marqueurs ne sont pas forcément conçus pour répondre à ces exigences de suivi.

4.2.6 Adaptabilité au contexte local et international

Les marqueurs de Rio peuvent être appliqués à une variété de projets, qu'ils soient locaux ou internationaux, petits ou grands, ce qui les rend plus adaptables que d'autres marqueurs qui peuvent être spécifiques à certaines régions, industries ou types d'interventions. Cela permet une meilleure prise en compte des réalités locales tout en maintenant une vision globale.

En résumé, les marqueurs de Rio se distinguent par leur large couverture des enjeux environnementaux, leur standardisation internationale, leur suivi des flux financiers et leur flexibilité d'application, ce qui les rend plus pertinents que d'autres marqueurs dans le contexte actuel des politiques climatiques et environnementales. De plus, l'usage de ces marqueurs a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays à l'instar de la Côte d'Ivoire (2023) et du Vietnam (2015) dans le cadre des études CPEIR. Par ailleurs, le déploiement des marqueurs de Rio passe nécessairement par un processus.

4.3. Processus du déploiement des marqueurs de Rio

4.3.1 Identification des investissements importants

Pour l'identification des investissements importants, il faut d'abord commencer par analyser les projets d'investissements publics pour identifier ceux qui ont un impact potentiel sur le climat, la biodiversité, la désertification ou l'environnement global. Cela est fonction des secteurs clés incluant l'énergie, les transports, l'agriculture, la gestion des ressources naturelles, la gestion des eaux, et la gestion des déchets.

4.3.2 Description et utilisation des différents marqueurs

Les différents marqueurs de Rio jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des projets liés aux enjeux climatiques et écologiques. Ce texte examine quatre principaux marqueurs : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et la désertification. Chacun est analysé à travers ses critères d'attribution et les activités justifiant leur application, selon les lignes directrices de la Commission européenne.

4.3.2.1 Atténuation du changement climatique

Le marqueur sur l'atténuation (ou mitigation) est utilisé pour toutes les activités qui contribuent à l'objectif de stabilisation et réduction des concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, en encourageant les efforts pour réduire ou limiter les émissions de GES ou améliorer la séquestration du carbone atmosphérique. Une activité sera marquée "atténuation" si celle-ci contribue à au moins un des critères ci-après :

- ✓ L'atténuation du changement climatique en limitant les émissions anthropiques de GES, y compris les gaz réglementés par le Protocole de Montréal
- ✓ La protection et/ou l'amélioration des puits et réservoirs de GES ;
- ✓ L'intégration des considérations liées au changement climatique dans les objectifs de développement et les politiques des pays bénéficiaires par le renforcement institutionnel, le développement des capacités, le renforcement du cadre politique et réglementaire, ou de la recherche ;
- ✓ Appuyer les efforts des pays en développement à se conformer à leurs obligations au titre de la CCNUCC

Selon les lignes directrices n°6 de la Commission européenne sur l'intégration de l'environnement et du climat dans la coopération internationale, certaines activités justifient l'attribution d'un marqueur atténuation :

- ✓ Le développement de sources d'énergie renouvelables ;
- ✓ Le soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs ;
- ✓ L'adoption de pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES (par ex. par l'utilisation plus rationnelle des engrais, la gestion du fumier avec utilisation de biodigesteurs) ou renforcent la séquestration du carbone dans les systèmes agricoles (par ex. agroforesterie, techniques agroécologiques, gestion durable des parcours d'élevage) ;
- ✓ La gestion durable des forêts, le boisement et le reboisement, la gestion des bassins versants, la protection et la réhabilitation de mangroves et de tourbières, la réhabilitation de terres dégradées et de zones affectées par la sécheresse et la désertification, visant ou contribuant à protéger ou renforcer la séquestration du carbone dans la biomasse et les sols ;
- ✓ La promotion de l'efficacité énergétique et d'autres normes environnementales devant permettre de réduire les émissions de GES dans les programmes de développement du secteur privé et d'assistance liée au commerce ;
- ✓ L'aménagement du territoire, la sécurisation des droits fonciers et droits d'utilisation du sol en vue d'éviter des changements d'affectation des terres susceptibles de mener à une augmentation des émissions de GES ;
- ✓ L'élaboration de stratégies et de plans d'action pour un développement sobre en carbone ou à faibles émissions ;
- ✓ La recherche, le renforcement des capacités, la formation et la sensibilisation en matière d'atténuation du changement climatique et de techniques associées.

4.3.2.2 Adaptation au changement climatique

Le marqueur sur l'adaptation au changement climatique est utilisé pour les activités qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et/ou naturels aux impacts actuels et attendus du changement climatique. Une activité est marquée "adaptation" si :

- ✓ L'objectif d'adaptation au changement climatique figure explicitement dans la documentation se rapportant à l'activité ;
- ✓ L'activité contient des mesures spécifiques correspondant à la définition ci-dessus.

Une approche en trois étapes est recommandée comme bonne pratique, en particulier pour justifier l'attribution d'un score "objectif principal" (valeur 2) :

1) Définir le contexte des risques, des vulnérabilités et des impacts liés à la variabilité du climat et au changement climatique : utilisation de ressources et de données provenant d'analyses et de rapports existants, ou une analyse ad hoc et sur mesure.

2) Déclarer l'intention et la manière de traiter les risques, les vulnérabilités et les impacts identifiés dans la documentation du projet/programme : doit être spécifique au contexte et à la zone d'intervention, et basé sur des analyses et rapports existants ou l'évaluation de la vulnérabilité climatique du projet / programme.

3) Démontrer un lien clair et direct entre les risques, les vulnérabilités et les impacts actuels et futurs identifiés et les activités spécifiques du projet/ programme.

Selon les lignes directrices n°6 de la Commission européenne sur l'intégration de l'environnement et du climat dans la coopération internationale, plusieurs activités justifient l'attribution d'un marqueur adaptation :

- ✓ L'adaptation basée sur les écosystèmes (par exemple la réhabilitation de mangroves visant à réduire les inondations côtières et les dommages causés par les tempêtes et les fortes marées, restauration et gestion de zones humides visant à renforcer la continuité de l'approvisionnement en eau dans les zones sujettes à la sécheresse) ;
- ✓ La gestion des bassins versants impliquant la protection des forêts ou le reboisement en vue de réduire l'incidence et la gravité des inondations causées par de fortes précipitations ;
- ✓ La promotion de l'utilisation rationnelle, de la conservation et de la collecte de l'eau dans les zones soumises à un stress hydrique croissant en raison du changement climatique ;
- ✓ La promotion de pratiques agricoles résilientes au climat (par exemple utilisation de variétés culturales résistantes à la chaleur, à la sécheresse ou au sel, adaptation du calendrier agricole, développement de l'irrigation d'appoint dans les systèmes d'agriculture pluviale, adoption de techniques agricoles favorisant la conservation des eaux et des sols, etc.) ;
- ✓ La diversification des cultures et des moyens de subsistance en vue de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales affectées par la sécheresse, les inondations et d'autres effets du changement climatique ;
- ✓ Le développement ou le renforcement de systèmes de suivi des maladies liées au climat (telles que le paludisme) et à la qualité de l'eau potable dans les zones affectées par l'élévation des températures, la sécheresse, les inondations ou la hausse du niveau de la mer ;
- ✓ Le renforcement des services de santé en vue de réduire la morbidité et la mortalité face au changement climatique ;
- ✓ La mise au point de mécanismes d'assurance pour indemniser les agriculteurs et d'autres acteurs économiques affectés par la variabilité du climat et les impacts du changement climatique ;
- ✓ Le renforcement des systèmes de protection sociale en vue de réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques ;

- ✓ L'observation et les prévisions météorologiques et hydrologiques, la mise au point de systèmes d'alerte précoce, le renforcement des mécanismes de préparation et de réponse aux catastrophes liées au climat telles que les inondations, sécheresses et tempêtes, etc. ;
- ✓ L'élaboration de stratégies et de plans d'action pour l'adaptation au changement climatique (au niveau national ou local, pour des secteurs spécifiques, etc.) ;
- ✓ La recherche, le renforcement des capacités, la formation et la sensibilisation en matière d'adaptation au changement climatique.

4.3.2.3 Biodiversité

Le marqueur biodiversité est utilisé pour toutes les activités en lien avec un (ou plusieurs des trois objectifs de la CDB, que sont la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques), et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques. Ainsi, une activité est marquée "

Biodiversité " si celle-ci contribue à au moins un des critères ci-après :

- ✓ Protéger ou améliorer les écosystèmes, les espèces et/ou les ressources génétiques, par des activités de conservation à l'intérieur (in-situ) ou à l'extérieur (ex-situ) des milieux naturels, ou remédier aux dommages environnementaux déjà causés ;
- ✓ Intégrer les considérations liées à la conservation de la biodiversité dans les objectifs de développement des pays bénéficiaires par le renforcement institutionnel, le développement des capacités, le renforcement du cadre réglementaire et politique ou la recherche ;
- ✓ Soutenir les efforts des pays bénéficiaires pour se conformer à leurs obligations au titre de la CDB.

Selon les lignes directrices n°6 de la Commission européenne sur l'intégration de l'environnement et du climat dans la coopération internationale, plusieurs activités justifient l'attribution d'un marqueur biodiversité :

- ✓ Le soutien à la gestion des aires protégées et "zones tampons" environnantes ;
- ✓ La protection d'espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats ;
- ✓ La protection et la gestion durable d'écosystèmes riches en biodiversité tels que les forêts, savanes, mangroves, zones humides, écosystèmes de montagne, etc. ;
- ✓ La protection et la réhabilitation des ressources en eau, la gestion des bassins versants en vue de protéger les services écosystémiques et la biodiversité qui en dépendent ;
- ✓ La lutte contre la désertification et la dégradation des terres en vue de protéger ou d'améliorer la biodiversité ;
- ✓ Les pratiques agricoles durables visant à protéger la biodiversité dans les écosystèmes agricoles (cf. agroécologie) et/ou la promotion de l'agro-biodiversité ;
- ✓ La promotion de la pêche durable dans les zones marines, côtières et les eaux intérieures ;
- ✓ Le développement de l'écotourisme en tant que moyen de promouvoir la protection et la gestion durable de la biodiversité et d'écosystèmes riches en biodiversité.

4.3.2.4 Désertification

Le marqueur désertification est utilisé pour toutes les activités qui visent à lutter contre la désertification ou à atténuer les effets de la sécheresse dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches, par la prévention et/ou la réduction de la dégradation des terres, la remise en état des terres dégradées ou la restauration des terres désertifiées. Une activité est marquée "désertification" si celle-ci contribue à au moins un des critères ci-après :

- ✓ Protéger ou améliorer les écosystèmes concernés, ou remédier aux dommages déjà causés ;
- ✓ Intégrer la lutte contre la désertification dans les objectifs de développement des pays bénéficiaires par le renforcement institutionnel, le développement des capacités, le renforcement du cadre réglementaire et politique ou la recherche ;
- ✓ Soutenir les efforts des pays bénéficiaires pour se conformer à leurs obligations au titre de la CLD.

Selon les lignes directrices n°6 de la Commission européenne sur l'intégration de l'environnement et du climat dans la coopération internationale, plusieurs activités justifient l'attribution d'un marqueur "désertification" :

- ✓ La restauration des terres, de la végétation, des forêts et/ou des ressources en eau en vue de stopper ou d'inverser la désertification ou la dégradation des terres ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de conservation des eaux, de la végétation et des sols dans les zones arides ;
- ✓ Les pratiques durables d'irrigation dans l'agriculture et l'élevage pour réduire la pression sur les terres menacées par la désertification ;
- ✓ La préparation de stratégies et programmes d'action pour combattre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse ;
- ✓ La création de systèmes d'alerte précoce en cas de sécheresse, le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion de la sécheresse ;
- ✓ La recherche, le renforcement des capacités, la formation et la sensibilisation en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides ou sujettes à la sécheresse

4.3.3 Catégorisation des projets

Les marqueurs de Rio classent les projets en fonction de leur contribution aux objectifs environnementaux en trois catégories : un projet reçoit une note de 2 si son objectif principal est spécifiquement axé sur la réalisation d'objectifs environnementaux, une note de 1 si les objectifs environnementaux sont significatifs mais non prioritaires, et une note de 0 s'il ne poursuit aucun objectif environnemental. Le tableau 1 donne plus de détails sur l'interprétation de la notation.

Tableau 2: Application du système de notation à trois valeurs aux marqueurs de Rio

Marqueur	Interprétation
Non orienté vers l'objectif (valeur 0)	Le score "0" signifie que l'activité a été examinée mais qu'elle ne cible pas l'objectif (d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à celui-ci, de conservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification) de manière significative.

Objectif significatif (valeur 1)	Une activité peut être qualifiée de significative lorsque l'objectif est explicitement mentionné, mais qu'il n'est pas le moteur ou la motivation fondamentale de l'activité. Au contraire, l'activité a d'autres objectifs principaux mais elle a été formulée ou ajustée pour aider à répondre aux préoccupations climatiques et environnementales pertinentes.
Objectif principal (valeur 2)	Une activité peut être considérée comme principale lorsque l'objectif est explicitement déclaré comme fondamental dans la conception ou la motivation de l'activité. La promotion de l'objectif est donc mentionnée dans la documentation de l'activité comme l'une des principales raisons de l'entreprendre

Source : Guide sur les marqueurs de Rio

4.3.4 Evaluation des impacts climatiques et environnementaux

Pour évaluer les impacts climatiques et environnementaux des projets, une analyse approfondie doit être réalisée en utilisant des indicateurs spécifiques permettant de mesurer les marqueurs de Rio (l'atténuation, l'adaptation, la biodiversité et la désertification). L'atténuation est évaluée par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), l'usage des énergies renouvelables et les gains en efficacité énergétique. L'adaptation se mesure par la résilience accrue des infrastructures, l'amélioration des pratiques agricoles face au changement climatique et la gestion durable des ressources en eau. La biodiversité est quantifiée par la protection des habitats, la création d'aires protégées et la restauration des écosystèmes. Enfin, la désertification est évaluée par la réduction de la dégradation des sols, la reforestation des zones arides et la gestion durable des ressources naturelles dans les régions affectées.

Il est essentiel d'impliquer des experts techniques dans la définition de ces indicateurs et dans l'évaluation des impacts potentiels afin d'assurer une mesure précise et pertinente des résultats environnementaux.

4.3.5 Incorporation des marqueurs dans les processus de planification budgétaire

Cet exercice consiste à intégrer les marqueurs dans le cycle budgétaire, notamment lors de l'évaluation des propositions de projets et de la répartition des ressources publiques. Les ministères doivent justifier l'allocation des fonds en se basant sur l'atteinte des objectifs environnementaux définis par ces marqueurs, garantissant ainsi que les investissements publics contribuent de manière mesurable à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

4.3.6 Suivi et évaluation des projets

Il est essentiel d'établir un système de suivi régulier pour évaluer la performance des projets en fonction des objectifs environnementaux assignés, en utilisant des indicateurs clairs et pertinents. Des rapports périodiques doivent être élaborés pour analyser les résultats obtenus et, si nécessaire, ajuster les projets afin d'assurer l'atteinte effective des objectifs

climatiques et environnementaux, garantissant ainsi une gestion proactive et réactive des investissements publics.

4.3.7 Rapportage et transparence

Publier des rapports sur l'utilisation des fonds publics en lien avec les marqueurs de Rio est essentiel pour garantir la transparence envers les citoyens et les parties prenantes. Ces rapports doivent contenir des informations détaillées sur les résultats obtenus et les défis rencontrés lors de la mise en œuvre des projets, ce qui permet d'évaluer clairement l'impact environnemental des investissements et de renforcer la responsabilité des décideurs.

Cette méthodologie permet d'assurer que les investissements publics contribuent efficacement aux objectifs environnementaux et climatiques, en maximisant l'impact positif sur le développement durable.

SECTION 5 : CONCLUSION

5

5.1 Synthèse des Concepts et Marqueurs

Au cours de ce travail, nous avons défini les principaux concepts liés au marquage des investissements publics dans le contexte climatique et évalué différents marqueurs potentiels. Les marqueurs de Rio se sont distingués par leur pertinence, en raison de leur capacité à orienter les investissements vers des objectifs de développement durable, tout en tenant compte des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire.

5.2. Pertinence des Marqueurs de Rio

Le choix des marqueurs de Rio s'est imposé par leur adaptabilité au contexte ivoirien. Ils permettent de mesurer efficacement l'impact des investissements publics en lien avec les objectifs climatiques et environnementaux. Leur utilisation facilite également l'intégration des engagements pris par le pays au niveau international, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris.

5.3 Méthodologie d'Application

Ce travail a également été l'occasion de détailler la méthodologie d'utilisation des marqueurs de Rio. Cette approche, en lien avec les objectifs du projet ICAT, offre un cadre structuré pour assurer la transparence des investissements publics et garantir leur alignement avec les enjeux climatiques. La méthodologie permet ainsi d'évaluer de manière concrète l'impact environnemental et sociétal des investissements.

5.4 Contribution à un développement durable

En appliquant les marqueurs de Rio, la Côte d'Ivoire peut non seulement renforcer la transparence de ses politiques publiques, mais aussi mieux orienter ses investissements vers des objectifs de développement durable. Cette approche permet de construire une économie plus résiliente face aux défis climatiques, tout en contribuant à la protection des écosystèmes et au bien-être des populations.

5.5 Perspectives

Ce travail ouvre des perspectives intéressantes pour une intégration plus large des critères environnementaux dans les processus décisionnels. L'adoption des marqueurs de Rio pourrait servir de modèle pour d'autres pays africains cherchant à allier développement économique et protection de l'environnement, tout en restant en phase avec les engagements mondiaux en matière de climat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE L'ACTION HUMANITAIRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES DU Luxembourg (2023). Guide sur le marquage CAD/ OCDE outil pour l'intégration systématique du nexus genre et environnement/climat, 25 p.

GLOBAL CENTER ON ADAPTATION (2023). Mission d'examen des dépenses publiques et du cadre institutionnel en faveur du climat (CPEIR) : Rapport de revue des dépenses

publique et institutionnelle sur le climat (CPEIR) en Côte d'Ivoire, Version finale définitive, 155 p.

IPCC (2021). Le sixième rapport d'évaluation (Assessment Report 6 - AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été publié en plusieurs volumes, 42 p.

UNICEF (2015). Les Objectifs de Développement Durable, 8 p